

Frais Médicaux

Frais médicaux maximum par personne et par an	150 000€, 300 000€ ou 500 000€ tel qu'indiqué dans le certificat d'adhésion
Chirurgie et hospitalisation Possibilité de prise en charge hospitalisation sur simple appel téléphonique	100% des frais réels sans franchise ni délai de carence
Consultations, pharmacie, analyses, radiographies, actes paramédicaux	100% des frais réels
Soins dentaires d'urgence	100% jusqu'à 300 €
Soins dentaires suite à accident	100% jusqu'à 600 €

Prévoyance

Capital décès	1 000 €
Capital décès accidentel	10 000 €
Capital incapacité permanente totale suite à accident	50 000 €

Assistance

Transport médical	100% des frais réels
Rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Accompagnement lors du transport de l'assuré	Titre de Transport Billet Aller / Retour
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 6 jours	Billet A/R + 80 € par nuit (maximum 8 nuits)
Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille proche	Billet retour – frais réels
Prolongation du séjour pour raisons médicales	Billet retour + 80€ par nuit (maximum 8 nuits)
Evacuation en cas de situation politique instable (attentat)	1 Billet retour
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	100% des frais réels

Assistance (suite)

Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Frais de recherche	100% jusqu'à 5 000 €
Avance de fonds en cas de vol	jusqu'à 700 €
Assistance juridique	jusqu'à 3 000 €
Avance sur caution pénale	jusqu'à 7 000 €
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels (frais funéraires limités à 1 500 €)

Responsabilité civile

Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour

Dommages corporels	4 500 000 €
Dommages matériels et immatériels	450 000 €
Franchise	100 € par dossier et par sinistre

Assurance Bagages

En cas de vol, destruction partielle et totale, ou perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport	2 000 € avec une franchise de 30 €
Retard de livraison de plus de 24h	Objets de 1ère nécessité sur justificatifs avec un max. de 150 €

Retard de Transport

Vol charter et vol régulier, retard de plus de 4 heures	Frais de repas, de transfert et de 1ère nuit avec un maximum de 150 € par personne
---	--

Frais d'annulation (option)

Maximum 9 000 € par personne et 30 000 € par événement	Selon barème SNAV (voir conditions générales)
Franchise par personne	30 €

Sports à risques (option)

Couverture de la pratique des sports à risques	Suppression des exclusions liées à la pratique des sports à risques
--	--

Matériel de sport (option)

Assurance bagages pour le matériel de sport	Suppression des exclusions de la garantie Bagages liées au matériel de sport
---	--

[Pour souscrire en ligne, cliquez ici](#)